

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 10 avril 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 17 mars 2017

Le 17 mars 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des
Quatre Rivières
Mme Isabelle NUTI, directrice adjointe des territoires
M. Cédric LABORET, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-
Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de
Haute-Savoie (*pouvoir à I. NUTI*)
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 M. Gatien GUICHERD, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, adjointe à la responsable de la cellule planification
 Mme Céline FRICHET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Anne-Lise GOUMON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme Nelly NOEL, maire, Mme Carole BUEZ, adjointe à l'urbanisme, M. Bernard LEMAIRE et Mme Charline KALLMANN, urbanistes (point 1)
 M. Bruno FOREL, maire, M. Timothée HUBSCHER, Citadia Conseil (point 2)
 M. Luc EMIN, maire, M. GIANNOTTY Marcel, adjoint, Mme Marie-Pierre TISSOT, chef du service urbanisme Grand Annecy, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 3)
 M. Joël DUPERTHUY, maire adjoint Fillière, Mme Marie-Pierre TISSOT, chef du service urbanisme Grand Annecy, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 4)
 M. René DESILLE, maire, M. Bruno MIQUELARD, directeur général des services, M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 5)
 Mme Odile LONGUET, adjointe au maire (point 6)
 M. Léon BEAUD, adjoint au maire, M. Bertrand VOUAUX, directeur des services techniques (point 7)

Rédactrice : Mme Isabelle FORTUIT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Nâves-Parmelan

I. Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet, avec la nécessité, toutefois :

- d'affiner les chiffres du tableau des surfaces afin parvenir à la même surface que le document d'urbanisme actuellement opposable, soit 539 hectares,
- de réduire l'extension d'un hectare au nord de la zone d'activités,
- de modifier le règlement de la zone agricole et de la zone naturelle,
- de requalifier la zone Np en 1AUb.

Discussion

Le maire précise que le Scot du bassin annécien permet de faire une extension de la zone d'activités économiques de 2 ha ; il est cependant favorable à la réduction demandée par la DDT et pourrait réduire l'extension projetée d'environ 7/8000 m².

B. Lemaire indique que le calcul des surfaces du PLU a été fait avec l'outil Qgis, plus fiable ; les surfaces définies sont désormais plus justes. La commune s'adaptera aux remarques formulées pour le reste.

C. Laboret note que le phasage de la ZAE est important.

Le maire précise que des artisans sont déjà intéressés par une installation et B. Lemaire indique que la réalisation d'une partie de l'extension projetée permettra de rétablir une circulation distincte de celle du secteur pavillonnaire.

C. Laboret estime que l'extension de la zone NIs est importante au regard du projet de construction d'un seul vestiaire. Le maire précise que des aires de jeux seront également créées. Une partie de l'extension pourrait cependant rester à vocation agricole : le tracé du secteur NIs sera corrigé en ce sens, afin de limiter la perte de surface agricole.

Ph. Arpin remarque que la zone d'activités économiques est à forte valeur écologique, prise en compte dans la trame verte et bleue.

P. Ducruet note la cohérence du développement de la commune.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Nâves-Parmelan arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, avec prise en compte des propositions de la DDT et modification du tracé du secteur Nls.

Le Prêtre,


Marie LANNERT

